

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES LOCATIONS :

1. La location ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du bulletin de réservation accompagné d'un chèque bancaire libellé à l'ordre du camping, ou chèque vacances d'**un montant de 1/3 du prix total**. Cet accord sera matérialisé par accusé de réception.
2. **Joindre avec votre bon de réservation une copie de votre assurance responsabilité civile.**
3. **Le solde du montant total de la location devra nous parvenir au plus tard 30 jours avant votre date d'arrivée.**
4. Le jour de votre arrivée la location sera disponible dès 15 h.
5. Le jour de votre départ prévu, la location sera libérée dès 10 h.
6. En cas de retard veuillez prévenir la direction
7. En cas d'annulation, d'arrivée tardive ou départ anticipé de votre séjour aucun remboursement ne sera effectué.
8. **Le Camping Le Polé vous propose de souscrire une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location.**
Notre partenaire Gritchen Affinity s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers.
En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponibles auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.
9. Le nettoyage de la location reste à la charge du locataire. **Un chèque de caution de 80 €** pour le ménage s'il n'a pas été fait correctement ainsi qu'un **chèque de caution de 200 €** pour l'équipement de votre location vous sera demandé à votre arrivée.

Le locataire devra à son arrivée constater l'inventaire de la location et signaler toute anomalie à la réception sous 24h. La caution ménage sera restituée après état des lieux. La caution équipement sera envoyée sous huitaine après constatation matériel et inventaire.

Pour la sécurité de tous, l'accès à la piscine est strictement réservé aux campeurs. Les visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil. Tout campeur ou locataire est tenu de se conformer au règlement intérieur sous peine d'exclusion immédiate.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes et famille se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué ou disponible.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer

POUR RESERVER

Vous devrez nous renvoyer la demande de réservation par courrier après l'avoir rempli très précisément et l'avoir signée. Celle-ci devra être accompagnée des arrhes d'un montant de 1/3 du total de la location et d'une copie de votre assurance responsabilité civile. Les chèques vacances sont acceptés.

Attention : vous avez 1 semaine à dater de la réception pour nous renvoyer la demande de réservation.

Passé ce délai, la réservation sera annulée sauf si vous nous téléphonez pour confirmer l'envoi de votre formulaire.

Dès réception de votre courrier, nous vous adresserons un accusé de réception qu'il faudra présenter au secrétariat le jour de votre arrivée.